

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque C H E V R O L E T	Camaro Model 12487 Moteur 307 cu.in.	Fiche d'homologation n° CH <u>0333 13</u>
--	-----------------------------	---	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "Camaro" sur les 4 côtés du vhc.  
 "O Camaro 12487 A ou S" (A=Automate; S=Synchromesh) et  
 "CH 0333 13" s. plaquette constr. à droite s. face int. de l'aile  
 "124870." devant n° de châssis

Numéro du châssis frappé à gauche derr. pare-brise et s. plaquette constructeur  
 Signe d'identification du moteur frappé "CN." à droite, à l'avant s. bloc derr. alternateur & s. pl. const.  
 Constructeur CHEVROLET Motor Div. of GMC(USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE SA. BIENNE

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s. roues arr.  
 Direction gauche ou droite Assistance hydraulique  
 Frein de service Hydr. 2-circ. AV=disques, AR=exp. int. av. assist. p.  
 Frein auxiliaire Méc. exp. int. câble, (dépression, soupape dosage s.  
 Frein stationn. pédale, s. roues AR (r. AV et limit. press. s. r. AR.  
 Transmission Synchromesh ou Automate \* Nombre vit. 2 - 3 ou 4  
 Blocage differ. automat. Crochet rem. - Vitesse max. 194 km/h

MOTEUR Genre V - 8 Temps 4  
 Marque CHEVROLET Carbur. B  
 Type C N. \*)  
 Position à l'avant Nombre cyl. 8  
 Alésage 98,43 Course 82,55  
 Cylindr. 5025 cm<sup>3</sup> CV-Impot 25,59  
 CV-puiss. 203 (SAE) à 4600 t/m  
 Refroidissement Eau  
 Bruit 80 dB (A) à 3450(3/4) t/m  
 Amortissement bruit 1 pot échappem<sup>t</sup>  
610 x 270 x 110

CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 2  
 Toit ouvert -  
 Nombre de places : Total 4 ; AV 2 ; milieu - ; AR 2 ; Places debout -

<u>DIMENSIONS</u>	Voie	AV <u>1557</u>	AR <u>1524</u>
	Diam. braquage	G <u>10,95</u>	DR <u>11,65</u>
Empattement	<u>2743</u> ( / / / )		
	<u>Dimensions ext.</u>	<u>Dimensions int.</u>	
Longueur	<u>4775</u>		
Largeur	<u>1890</u>		
Hauteur	<u>1295</u>		
Porte à faux	AV <u>962</u>		
	AR <u>1070</u>		
	lat.		

<u>POIDS</u>	<u>Avant</u>	<u>Milieu</u>	<u>Arrière</u>	<u>TOTAL</u>
A vide	<u>870</u>		<u>690</u>	<u>1560</u>
	<u>95</u>		<u>185</u>	<u>280</u>
Poids total	<u>965</u>		<u>875</u>	<u>1840</u>
Garantie fabr.	<u>1138</u>		<u>1032</u>	<u>2170</u>
Dimens. pneus	<u>195 HR 14</u> ou <u>F 70 - 14</u>		<u>4 PR</u>	
Charge p. essieu	<u>1150 (1.9)</u>		<u>1220 (2.1)</u>	
	<u>de l'ensemble</u>			
Poids maxi remorquable	<u>-</u> kg			

**EQUIPEMENT** §) Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/SEALED BEAM Avertisseur optique -

Feux de croisement do. Feux de position 2/comb.av. §)

Feux de gabarit lat.AV=§) AR=rge Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 99 (dB/A)

Essuie-glace 2/électr. (2 vit.) Lave-glace oui

Feux arrières 2/combinés Catadioptrés 2/§) + Interalement

Feux stop 2/combinés Feux de recul 2/séparés

Eclair. plaque contr. 2/au centre §) Plaque forme haute AV & AR §)

Rétroviseur 1/int. 1/ext. gauche Indic. vitesse km/h

Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin

AV orange latér. - AR rouge

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Feux complémentaires : -

**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type CHEVROLET Camaro

Modèle 12487 - Moteur 307 cu.in.

Homologation n° CH 0333 13

Forme de la carr. Limousine

Couleur - (selon véhicule)

Places ass. : Total 4 (2 avant)

Poids à vide 1560 Carburant B

Charge utile - CV 22,59

Poids total 2170 Cylindrée 5025 cm<sup>3</sup>

Poids de l'ensemble -

**REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:** N° de châssis du vhc. expertisé : 124870N501831

\*) Désignation du moteur : CNC = Synchronesh 3 vitesses  
 CND = Synchronesh 4 vitesses  
 CNE = Automate Powerglide 2 vitesses  
 CNF = Automate 3 vitesses

§) Modifié par l'importateur :

- Feux de position : Les ampoules orange d'origine sont échangées contre des blanches
- Catadioptrés et feux de gabarit latéraux : à l'avant, orange, visibles de l'avant ; sont aveuglés.
- Catadioptrés arrière : placés trop loin du bord ; il est monté 2 catadioptrés suppl.
- Fixation de la plaque de contrôle à l'avant et à l'arrière modifiée de telle façon à ce que la plaque puisse être montée conformément aux prescriptions de l'OCE, art. 11, 4<sup>e</sup> alinéa.

Lieu et date de l'expertise  
STUDEN, 23.3.1970

La commission d'expertise